



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Email to:
TPSGC.PADivisionQE-APQEDivision
.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Information Security and Electronic Warfare Major
Proj/Division de la sécurité de l'information Grands
Projets
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
8C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet ITI in Sp of C2 Project	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8474-18IT01/B	Amendment No. - N° modif. 021
Client Reference No. - N° de référence du client W8474-18IT01	Date 2022-12-21
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$QE-450-27248	
File No. - N° de dossier 061qe.W8474-18IT01	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2023-03-31 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: See herein	Buyer Id - Id de l'acheteur 061qe
Telephone No. - N° de téléphone (819) - ()	FAX No. - N° de FAX (819) -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8474-18IT01/B (RFI)
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8474-18IT01

Amd. No. - N° de la modif.
021
File No. - N° du dossier
061QE.W8474-18IT01

Buyer ID - Id de l'acheteur
061QE
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

MODIFICATION n° 021

La modification à la DDR n° 021 est publiée afin de promulguer la Journée de l'industrie et les rencontres individuelles associées à l'**ébauche de l'invitation à se qualifier (ISQ) pour le projet d'infrastructure de technologie de l'information à l'appui du commandement et du contrôle (ITI C2)**, qui a été publiée le 9 décembre 2022 dans le cadre de la modification 020 à la présente DDR.

1. PRÉSENTATION

JOURNÉE DE L'INDUSTRIE

Tous les répondants de l'industrie intéressés sont invités à assister à une présentation de groupe non classifiée à l'intention de l'industrie qui sera tenue par vidéoconférence sur Teams. Cette Journée de l'industrie permettra au personnel de projet du ministère de la Défense nationale (MDN) de présenter un aperçu du projet, d'obtenir les commentaires de l'industrie tout en lui permettant de poser des questions à SPAC, au MDN et à Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). La Journée de l'industrie se déroulera au niveau non classifié. Les fournisseurs qui ne participent pas à la Journée de l'industrie sont tout de même invités à répondre à la présente DDR.

Avant la Journée de l'industrie, un ordre du jour sera distribué à tous les participants inscrits.

Détails de la Journée de l'industrie

Date : le lundi 6 février 2023
Heure : de 13 h à 16 h (HNE)
Lieu : en webdiffusion sur Teams (invitation à venir)

Date limite d'inscription : de 14 h (HNE), le 16 janvier 2023

RENCONTRES INDIVIDUELLES

Les rencontres individuelles ont pour but de faire le point sur l'ébauche de l'ISQ, de discuter des exigences de l'ébauche de l'ISQ et d'obtenir les commentaires des partenaires de l'industrie sur une base individuelle.

Les fournisseurs sont avisés que même si les discussions lors des rencontres individuelles fourniront plus de précisions sur les exigences du MDN, ils ne sont pas tenus de fournir une réponse complète à la DDR, et les fournisseurs ne sont pas tenus d'assister à une rencontre individuelle. Les fournisseurs qui ne participent pas sont tout de même invités à répondre à la présente DDR.

Détails des rencontres individuelles

Format : plage horaire d'une heure par fournisseur
Période : du 7 au 17 février 2023 (sauf la fin de semaine), de 9 h à 15 h (HNE)
Plages horaires disponibles : de 9 h à 11 h et de 13 h à 15 h (maximum de deux rencontres par jour)
Lieu : en webdiffusion sur Teams (invitation à venir)

Date limite d'inscription : de 14 h (HNE), le 16 janvier 2023

2. PROCESSUS D'INSCRIPTION

Veillez noter que le Canada ne peut fournir aux fournisseurs intéressés une confirmation d'inscription ou des questions avant la semaine du 9 janvier 2023.

JOURNÉE DE L'INDUSTRIE

Pour s'inscrire à la **Journée de l'industrie**, les fournisseurs doivent transmettre à l'autorité contractante de SPAC indiquée ci-dessous les renseignements suivants :

- le nombre de personnes qui participeront à la Journée de l'industrie sur Teams;
- le nom et la dénomination sociale de chaque participant;
- l'adresse courriel et le numéro de téléphone de la personne-ressource.
- À inscrire dans la ligne de l'objet du courriel : ITI C2

Veillez prendre note de ce qui suit :

- a. Les fournisseurs intéressés peuvent s'inscrire **jusqu'à quatre (4)** représentants pour assister à la Journée de l'industrie, et
- b. les noms de tous les participants peuvent être publiés après la Journée de l'industrie.

En participant à la Journée de l'industrie, les participants acceptent les règles de consultation détaillées ci-dessous.

Étant donné que la présentation de la Journée de l'industrie se tiendra virtuellement, les frais de déplacement ne seront pas remboursés.

RENCONTRES INDIVIDUELLES

L'inscription aux rencontres individuelles se déroulera selon le principe du premier arrivé, premier servi. Toutefois, la disponibilité du MDN et du fournisseur influera sur le calendrier des rencontres. Un maximum de deux rencontres individuelles se tiendront chaque jour.

Pour s'inscrire à une rencontre individuelle, les fournisseurs doivent inscrire les renseignements suivants et les transmettre à l'autorité contractante de SPAC :

- le nombre de personnes qui participeront à la rencontre;
- le nom, le titre du poste et la citoyenneté de chaque participant;
- l'adresse courriel et le numéro de téléphone de la personne-ressource;
- la langue de préférence pour les rencontres individuelles (français ou anglais);
- l'objet du courriel : ITI C2.

Veillez prendre note de ce qui suit :

- a. chaque fournisseur intéressé peut inscrire un maximum de quatre (4) représentants pour assister à la rencontre individuelle;
- b. les fournisseurs intéressés n'auront pas plus de 120 minutes pour chaque séance individuelle;
- c. les noms de tous les participants peuvent être publiés.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8474-18IT01/B (RFI)
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8474-18IT01

Amd. No. - N° de la modif.
021
File No. - N° du dossier
061QE.W8474-18IT01

Buyer ID - Id de l'acheteur
061QE
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

En participant à la Journée de l'industrie et à une rencontre individuelle, les participants acceptent les règles de consultation détaillées à l'annexe E. Une fois l'inscription du fournisseur traitée par le Canada, l'autorité contractante communiquera avec le fournisseur pour lui indiquer la date et l'heure de la rencontre.

Comme les séances individuelles se tiendront virtuellement, les frais de déplacement ne seront pas remboursés.

Le Canada peut, par l'entremise d'autres modifications à la DDR, poser des questions aux participants de l'industrie expressément en vue des rencontres individuelles. Les participants de l'industrie devraient être prêts à y répondre lors des rencontres individuelles.

Autorité contractante pour la Journée de l'industrie et les rencontres individuelles (inscription)

Aaron Abela ou Byron Kendall

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place du Portage III, bureau 8C2
11, rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5
TPSGC.PADivisionQE-APQEDivision.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Il est préférable de communiquer par courriel.

3. RÈGLES APPLICABLES À LA CONSULTATION

Ces règles de consultation s'appliquent à l'ensemble du processus de consultation et en particulier aux rencontres individuelles.

RÈGLES ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. Un des principes fondamentaux de la consultation précoce des entreprises est que celle-ci doit être réalisée avec le plus haut degré de justice et d'équité entre toutes les parties. Nulle personne ou organisation ne doit recevoir ni sembler avoir reçu un quelconque avantage inhabituel ou injuste par rapport aux autres.
2. Les présentes règles de consultation précoce entreront en vigueur à la publication du document de demande de renseignements (DDR), et prendront fin au moment de la publication de la demande de propositions (DP).
3. Afin de maximiser les avantages du processus de consultation, le Canada peut s'efforcer de solliciter les commentaires des participants sur diverses questions soulevées.
4. Toutes les solutions, idées ou questions traitées au cours des rencontres individuelles feront l'objet d'un examen plus poussé par le Canada.
5. Le Canada ne divulguera pas de renseignements exclusifs ou délicats sur le plan commercial concernant un participant à d'autres participants ou à des tiers, sauf dans la mesure où la loi l'exige.
6. Les répondants éventuels sont informés que tous les renseignements transmis au Canada dans le processus de consultation peuvent être utilisés par le Canada dans l'élaboration d'une DP concurrentielle.

MODALITÉS

Les modalités qui suivent s'appliquent au processus de consultation. Afin de favoriser le dialogue, les participants conviennent de ce qui suit :

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8474-18IT01/B (RFI)
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8474-18IT01

Amd. No. - N° de la modif.
021
File No. - N° du dossier
061QE.W8474-18IT01

Buyer ID - Id de l'acheteur
061QE
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1. Les participants doivent exposer leurs points de vue quant à l'approvisionnement et fournir des solutions positives aux questions soulevées. Tous les participants intéressés auront l'occasion de faire part de leurs idées et de leurs suggestions.
2. Aucun enregistrement audio ou visuel ne pourra être autorisé par les fournisseurs pendant les rencontres individuelles.
3. Les participants doivent prévenir le Canada s'ils prévoient être accompagnés d'un avocat au moment de la rencontre individuelle. Le Canada se réserve le droit de refuser toute rencontre en présence d'un avocat.
4. Les participants **sont tenus de ne pas révéler** aux médias et aux journaux des renseignements concernant cette exigence ni d'en discuter avec leurs représentants durant ce processus de consultation. Si les participants sont interrogés par les médias, ils doivent les orienter vers le Bureau des relations avec les médias de Services publics et Approvisionnement Canada au 819-420-5501.
5. **Les participants doivent présenter leurs questions et leurs commentaires uniquement à l'autorité contractante de SPAC ou aux représentants autorisés du Canada**, conformément aux indications données par l'autorité contractante. Toute communication faite à un représentant non autorisé du Canada pourrait faire l'objet d'une divulgation complète par le Canada sur AchatsCanada.
6. L'inscription est requise pour participer à la Journée de l'industrie et seuls les fournisseurs potentiels peuvent s'inscrire. La Journée de l'industrie n'est pas ouverte au public.
7. Le Canada n'est pas tenu de publier une DP ou de négocier un contrat pour les projets.
8. Si le Canada publie une ou plusieurs DP, les modalités en sont définies à l'entière discrétion du Canada.
9. Le Canada ne remboursera pas les frais engagés par une personne ou une entité pour participer à la Journée de l'industrie ou aux rencontres individuelles.
10. La participation n'est pas obligatoire. La non-participation au processus de consultation de présente ébauche de l'ISQ n'empêche pas un soumissionnaire de présenter une proposition en réponse à l'ISQ finale.
11. Dans le cadre de discussions informelles et de négociations de bonne foi, SPAC et le participant doivent faire tous les efforts raisonnables pour résoudre tout différend, toute controverse ou toute réclamation découlant de cet échange avec les entreprises, ou qui y sont liés d'une quelconque façon.

4. PRÉSENTATION DE RENSEIGNEMENTS AVANT LA JOURNÉE DE L'INDUSTRIE

Avant la Journée de l'industrie, les fournisseurs peuvent envoyer des commentaires ou des questions par écrit dans les deux langues officielles à l'autorité contractante susmentionnée.

5. COMMUNICATION AVEC L'INDUSTRIE

Le Canada mettra par écrit toutes les préoccupations, les questions et les suggestions issues de la Journée de l'industrie et des rencontres individuelles, de même que les réponses. Pour assurer l'équité, la transparence et l'intégrité du processus, SPAC transmettra les renseignements découlant du processus à l'industrie (excluant les renseignements désignés exclusifs ou confidentiels) et les affichera sur AchatsCanada.

La présentation du Canada, les réponses aux questions soulevées au cours de la Journée de l'industrie et la liste des participants seront publiées sur AchatsCanada après l'activité.

6. LANGUE

Tous les documents seront disponibles dans les deux langues officielles.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.